

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 28 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 22 AVRIL 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Michel BREAN - Mmes Laure FAUDEMÉR - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES

POUVOIRS :

- M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : SAISON FESTIVE TAUROMACHIQUE 2016 : SPECTACLE "TAUROMACHIES" : CONVENTION DE CO-ORGANISATION AVEC L'ASSOCIATION CLUB BOLETERO

Le Club Taurin BOLETERO, association présidée par Monsieur Frédéric Vergonzeanne propose à la Ville de Dax d'organiser le spectacle "Tauromachies", le vendredi 09 septembre 2016 à 20h30, dans les arènes de Dax.

Il est proposé que la Ville de Dax et l'association soit co-organisateurs de ce spectacle. Des projets de convention de co-organisation et de prestation de billetterie, annexés à la présente, ont été rédigés à cet effet.

La Ville de Dax prendra en charge :

- la mise à disposition des arènes avec le personnel affecté pour ce type de spectacle, la mise à disposition des vestiaires et douches du stade Maurice Boyau,
- les services de sécurité et de secours affectés aux arènes dans le cadre d'un spectacle payant et d'un établissement recevant du public,
- la mise à disposition du personnel technique pour diverses installations nécessaires à l'organisation,
- une participation aux frais de réception organisée pour les acteurs à l'issue du spectacle, pour un montant maximal de 500 €,
- l'assurance responsabilité civile,
- la communication sur les supports édités à l'occasion de la Feria et de toros y salsa.

Ces dépenses sont estimées à 3 500 €.

L'association prendra en charge le plateau artistique et les frais s'y rattachant :

- la location et/ou l'achat du bétail nécessaire à la représentation,
- les contrats d'engagement et charges sociales des acteurs,
- les frais d'organisation,
- les animations du paseo et du final,
- les supports de communication spécifiques au spectacle,
- La billetterie.

Le budget artistique prévisionnel de la manifestation, joint en annexe, s'élève à 73 900 €.

Les tarifs proposés par l'association sont les suivants :

TENDIDOS :

- Barreras : 32 €
- Contre barreras : 29 €
- Delanteras : 28 € (1)
- Tendidos Rangs : 25 €
- Tabloncillos : 23 €

TENDIDOS COUVERTS :

- Balconcillos : 22 €
- Rangs : 20 €

GRADINS SUPERIEURS

- Rang-1 : 14 €
- Rangs de 2 à 5 : 12 €
- Rang 6 : 8 €

(1) Un tarif préférentiel est proposé pour les personnes à mobilité réduite et leurs accompagnateurs : 23 €

Un tarif enfants jusqu'à 14 ans, est proposé en gradins supérieurs rangs 2 à 6 : 5 €.

D'autre part, diverses places gratuites seront délivrées à caractère protocolaire, sociale et de services.

Les conditions financières convenues sont les suivantes :

- Le partage des recettes ne pourra s'opérer que si l'équilibre financier de la manifestation est réalisé à concurrence de 77 400 €. (73 900 € budget artistique + 3 500 € dépenses prises en charge par la ville de Dax).
- A partir de cet équilibre financier (77 400 €) et jusqu'à 87 996 € de recette l'association versera à la Ville de Dax une somme forfaitaire de 3 500 €.
- Au-delà de 87 996 € de recette, un partage des recettes sera appliqué suivant la répartition 84 % pour l'association et 16 % pour la Ville de Dax.
- Dans le cas de déficit financier, celui-ci sera supporté par les deux co-organisateur en appliquant les mêmes taux de répartition.

Les modalités de vente des billets fixées sont les suivantes :

- La vente sera effectuée par le personnel de la Billetterie des Arènes. Elle sera possible à compter du 18 juillet 2016 au bureau des arènes, boulevard Paul Lasasosa aux horaires d'ouvertures habituels, par téléphone ou sur le site Internet 'Dax, la feria'.
- Les billets achetés par téléphone ou sur le site Internet pourront être retirés à la Billetterie des Arènes ou envoyés par 'courrier suivi'.

Il convient de fixer les différents tarifs, à savoir :

- Frais d'envoi : 6 €.
- Frais de billetterie : 25 € HT par série de 500 billets (chaque série de billets commencée est due).
- Frais de gestion : des frais de gestion fixés à 1,50 € seront perçus sur chaque billet excepté les billets vendus le jour du spectacle.

Les modalités de remboursement de billets (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté, sont définies comme suit :

- Pour cause de report du spectacle. La demande devra être effectuée dans un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report.
- Pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation.
- Pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

Les crédits correspondants aux dépenses et recettes sont inscrits au Budget Primitif des Fêtes, exercice 2016.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE l'organisation de ce spectacle dans les conditions citées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de co-organisation et de prestation de billetterie avec l'association Club Taurin Boletero et tous les documents relatifs à l'organisation de ce spectacle,

FIXE les tarifs relatifs à la prestation billetterie, frais d'envoi et frais de gestion.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160428-3-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Avril 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».